|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli - 1/2 | Septembre 2019 |
| Justice pour un étudiant tué par la police lors d’une manifestation | |
| Togo | |
| Rachad Maman | |

|  |
| --- |
| Rachad Maman était un jeune étudiant qui manifestait en faveur de la démocratie. Le 20 septembre 2017 au matin à Bafilo, dans le nord du Togo, il a été abattu de plusieurs balles dans le torse par la police qui a ouvert le feu sur un groupe de manifestant•e•s pacifiques. Accompagné de son père, Rachad Maman participait à une manifestation pacifique pour réclamer une réforme de la Constitution togolaise, et notamment l’introduction d’une limite de deux mandats présidentiels ainsi que la démission du président Faure Gnassingbé.  Il a succombé à ses blessures deux jours plus tard, le 22 septembre 2017. Il avait 14 ans. Sa famille continue à réclamer justice pour son meurtre. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications en français |
| Veuillez **écrire une lettre courtoise** en français, anglais ou dans votre propre langue **au Président** du Togo **et au Ministre de la Sécurité**. Demandez-leurs :  - de veiller à ce qu’une enquête criminelle approfondie et impartiale sur la mort de Rachad Maman soit menée dans les meilleurs délais et que les auteurs présumés soient traduits en justice dans le cadre d’une procédure respectant les normes internationales en la matière ;  - d’accorder réparation à la famille de Rachad Maman concernant la mort de ce dernier ;  - d’interdire le déploiement de forces militaires armées dans les situations touchant à l’ordre public et de modifier les lois qui régissent l’usage de la force afin de les rendre conformes aux normes internationales ;  - de veiller à ce que les forces de sécurité togolaises évitent de recourir d’une manière contraire aux normes internationales aux grenades incapacitantes, aux gaz lacrymogènes et à d’autres substances chimiques à l’encontre de manifestant•e•s pacifiques, et que les opérations de maintien de l’ordre lors de manifestations respectent les normes internationales en la matière. |
|  |
| **🡪** Vous trouverez deux **modèles de lettre en français** **aux pages 3 et 4.** |

**🡪** Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition **sur notre site web** : <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs>

**🡪** **Taxe postale:** Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

|  |  |
| --- | --- |
| LETTRES COURTOISES À | COPIES À |
| PRÉSIDENT Faure Gnassingbé Présidence de la République du Togo Lomé Togo  Twitter : @FEGnassingbe et @PresidenceTg  **🡪 Formule d’appel** : Monsieur le Président, | Ambassade de la République Togolaise Rue de Lausanne 67-69 1202 Genève  Fax: 022 566 83 05 E-mail: [info@mission-togo.ch](mailto:info@mission-togo.ch) ; [missiondutogo.geneve@yahoo.fr](mailto:missiondutogo.geneve@yahoo.fr) |
|  |
| MINISTRE DE LA SÉCURITÉ  Colonel Damehame YARK  Rue de l’Ocam 01 BP 58 Lomé Togo  Twitter : @securitetogo  **🡪 Formule d’appel** : Monsieur le Ministre, |

|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli -2/2 | Septembre 2019 |
| Conducteur de taxi en détention provisoire depuis 12 ans | |
| Argentine | |
| Jorge González Nieva | |

|  |
| --- |
| Jorge González Nieva est maintenu en détention provisoire depuis 12 ans. Il est détenu depuis 2007 sans que la procédure à son encontre n’ait jamais été menée à terme.  Lorsque le chauffeur de taxi de Buenos Aires rentredu travail le 19 juillet 2006, des agents de la police provinciale l'emmènent au poste de police où ils le battent et lui demandent de l'argent. Ils lemenacent de l'accuser de complicité dans un braquage de banque dans lequel une personne aurait été tuée s'il ne payait pas. Jorge González Nieva refuse de payer le montant requis. Après avoir été libéré, il est de nouveau été arrêté le 17 mars 2007, pour blessures corporelles et mort. Depuis lors, il est en garde à vue.  En 2010, Jorge a été déclaré coupable et condamné à 25 ans d’emprisonnement au terme d’une enquête et d’un procès entachés d’irrégularités, ce qui constitue une violation de son droit à un procès équitable. Un recours ayant été engagé, la condamnation prononcée n’est pas considérée comme définitive. Jorge se trouve donc en détention provisoire en attendant l’issue de la procédure. Depuis 2015, la Cour suprême doit se prononcer sur son cas. Chaque jour sans décision finale est un jour de plus que Jorge passe injustement en prison.  En 2015, de solides éléments prouvant les nombreuses irrégularités autour de l’enquête et des poursuites à l’encontre de Jorge González Nieva ont été soumis à la Cour suprême, dans le cadre d’une procédure de révision de sa condamnation. Quatre ans plus tard, la décision n’a pas encore été rendue. Pendant ce temps, toutes les demandes introduites pour mettre fin à la détention provisoire de Jorge ont été rejetées et il reste injustement emprisonné. Le lundi 27 mai 2019, le procureur général a rendu son avis. Cette condition indispensable pour que la Cour suprême puisse statuer était attendue depuis longtemps. La Cour suprême n’a désormais plus de raison de reporter sa décision. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications en français |
| Veuillez **écrire une lettre courtoise** en espagnol ou français **au Cour suprême argentine**. Demandez-lui de rendre une décision concernant la procédure à l’encontre de Jorge González Nieva, afin de mettre un terme à sa détention arbitraire et aux violations de son droit à être jugé dans un délai raisonnable. |
|  |
| **🡪** F**ormule d’appel** : Sr Presidente de la Cortey / Monsieur le Président, |
|  |
| **🡪** Vous trouverez un **modèle de lettre en français** **à la page 5.** |

**🡪** Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition **sur notre site web** : <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs>

**🡪 Taxe postale:** Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre courtoise À | Copie À |
| Corte Suprema de Justicia de la Nación Dr. Carlos Rosenkrantz Talcahuano 550, CP 1013 Buenos Aires Argentine  E-mail : [consultas@csjn.gov.ar](mailto:consultas@csjn.gov.ar)  Twitter : @CFRosenkrantz | Ambassade de la République Argentine Jungfraustrasse 1 3005 Berne  Fax : 031 356 43 40 E-mail : [esuiz@mrecic.gov.ar](mailto:esuiz@mrecic.gov.ar) |
|  | |
| **LETTRES/CARTES DE SOLIDARITÉ DIRECTEMENT À** | |
| Jorge González Nieva Calle 197 nro. 848 entre 47 y 49 Código postal 1901, unidad nro. 26 Lisandro Olmos Provincia de Buenos Aires Argentine | |

Expéditeur:

PRÉSIDENT

Faure Gnassingbé

Présidence de la République du Togo

Lomé

Togo

Lieu et date :

Concerne : Rachad Maman

Monsieur le Président,

Rachad Maman était un jeune étudiant qui manifestait en faveur de la démocratie. Le 20 septembre 2017 au matin à Bafilo, dans le nord du Togo, il a été abattu de plusieurs balles dans le torsepar la police qui a ouvert le feu sur un groupe de manifestant•e•s pacifiques. Accompagné de son père, Rachad Maman participait à une manifestation pacifique pour réclamer une réforme de la Constitution togolaise, et notamment l’introduction d’une limite de deux mandats présidentiels ainsi que la démission du président Faure Gnassingbé.

Il a succombé à ses blessures deux jours plus tard, le 22 septembre 2017. Il avait 14 ans.

Cette situation me préoccupe beaucoup, et je vous demande, Monsieur le Président, de veiller à ce qu’**une enquête criminelle approfondie et impartiale sur la mort de Rachad Maman** soit menée dans les meilleurs délais et que les auteurs présumés soient traduits en justice dans le cadre d’une procédure respectant les normes internationales en la matière ;

J’engage votre gouvernement d’**accorder réparation à la famille de Rachad Maman** concernant la mort de ce dernier ;

De plus, je vous demande d’**interdire le déploiement de forces militaires armées dans les situations touchant à l’ordre public** et de modifier les lois qui régissent l’usage de la force afin de les rendre conformes aux normes internationales ;

Les forces de sécurité togolaises doivent éviter de recourir d’une manière contraire aux normes internationales aux grenades incapacitantes, aux gaz lacrymogènes et à d’autres substances chimiques à l’encontre de manifestant•e•s pacifiques, et les opérations de maintien de l’ordre lors de manifestations doivent respecter les normes internationales en la matière.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République Togolaise, Rue de Lausanne 67-69, 1202 Genève

Fax: 022 566 83 05 / E-mail: info@mission-togo.ch ; missiondutogo.geneve@yahoo.fr

Expéditeur:

MINISTRE DE LA SÉCURITÉ

Colonel Damehame YARK

Rue de l’Ocam

01 BP 58

Lomé

Togo

Lieu et date :

Concerne : Rachad Maman

Monsieur le Ministre,

Rachad Maman était un jeune étudiant qui manifestait en faveur de la démocratie. Le 20 septembre 2017 au matin à Bafilo, dans le nord du Togo, il a été abattu de plusieurs balles dans le torsepar la police qui a ouvert le feu sur un groupe de manifestant•e•s pacifiques. Accompagné de son père, Rachad Maman participait à une manifestation pacifique pour réclamer une réforme de la Constitution togolaise, et notamment l’introduction d’une limite de deux mandats présidentiels ainsi que la démission du président Faure Gnassingbé.

Il a succombé à ses blessures deux jours plus tard, le 22 septembre 2017. Il avait 14 ans.

Cette situation me préoccupe beaucoup, et je vous demande, Monsieur le Ministre, de veiller à ce qu’**une enquête criminelle approfondie et impartiale sur la mort de Rachad Maman** soit menée dans les meilleurs délais et que les auteurs présumés soient traduits en justice dans le cadre d’une procédure respectant les normes internationales en la matière ;

J’engage votre gouvernement d’**accorder réparation à la famille de Rachad Maman** concernant la mort de ce dernier ;

De plus, je vous demande d’**interdire le déploiement de forces militaires armées dans les situations touchant à l’ordre public** et de modifier les lois qui régissent l’usage de la force afin de les rendre conformes aux normes internationales ;

Les forces de sécurité togolaises doivent éviter de recourir d’une manière contraire aux normes internationales aux grenades incapacitantes, aux gaz lacrymogènes et à d’autres substances chimiques à l’encontre de manifestant•e•s pacifiques, et les opérations de maintien de l’ordre lors de manifestations doivent respecter les normes internationales en la matière.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République Togolaise, Rue de Lausanne 67-69, 1202 Genève

Fax: 022 566 83 05 / E-mail: info@mission-togo.ch ; missiondutogo.geneve@yahoo.fr

Expéditeur:

Corte Suprema de Justicia de la Nación

Dr. Carlos Rosenkrantz

Talcahuano 550, CP 1013

Buenos Aires

Argentine

Lieu et date :

Concerne : Jorge González Nieva

Monsieur le Président,

Jorge González Nieva est maintenu en détention provisoire depuis 12 ans.

Lorsque le chauffeur de taxi de Buenos Aires rentredu travail le 19 juillet 2006, des agents de la police provinciale l’emmènent au poste de police où ils le battentet lui demandent de l'argent. Ils le menacent de l'accuser de complicité dans un braquage de banque dans lequel une personne aurait été tuée s'il ne payait pas. Jorge González Nieva a refusé de payer le montant requis. Après avoir été libéré, il a de nouveau été arrêté le 17 mars 2007, pour blessures corporelles et mort. Depuis lors, il est en garde à vue.

Jorge González Nieva nie toutes les allégations, et de solides éléments prouvant les nombreuses irrégularités autour de l’enquête et des poursuites à l’encontre de Jorge González Nieva ont été soumis à la Cour suprême, dans le cadre d’une procédure de révision de sa condamnation.

Quatre ans plus tard, la décision n’a pas encore été rendue.

Cette situation me préoccupe beaucoup, et je vous demande de rendre une décision concernant la procédure à l’encontre de Jorge González Nieva, afin de **mettre un terme à sa détention arbitraire et aux violations de son droit à être jugé dans un délai raisonnable**.

De plus, je vous demande de vous engager pour un nouveau procès impartial et équitable tenant compte des nouvelles preuves.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République Argentine, Jungfraustrasse 1, 3005 Berne

Fax : 031 356 43 40 / E-mail : esuiz@mrecic.gov.ar